
programme export jazz

> règlement 2020

Le **programme d'aide EXPORT JAZZ** soutient **une ou plusieurs actions ponctuelles** liées au développement d'un projet à l'international.

conditions d'éligibilité

- Le projet est éligible si :
 - il possède au moins un phonogramme disponible sur une ou plusieurs plateformes de streaming légales
 - ET**
 - si il remplit au moins l'une des conditions suivantes :
 - il est signé chez un producteur phonographique français ou en licence ou distribution pour l'export chez un producteur phonographique français,
 - son éditeur est français et/ou ses œuvres sont inscrites au répertoire de la Sacem,
 - son producteur de spectacles est français.

- **Le porteur de projet doit remplir une des conditions suivantes :**
 - être affilié à la SPPF ou à la SPPF (pour un producteur phonographique)
 - être sociétaire de la Sacem (pour un éditeur)
 - être affilié au CNM ex-CNV (pour un producteur de spectacles).

NB : En cas de contrôle, le porteur de projet pourra être amené à justifier qu'il respecte les minima sociaux relatifs aux conventions collectives en vigueur dont il dépend.

Le dossier de demande d'aide doit être déposé au plus tard à la date limite communiquée par Le Bureau Export | Centre national de la musique (CNM). Tout dossier déposé après la date limite de remise des dossiers ne sera pas pris en compte. Le dossier doit soumis à partir de votre compte adhérent – rubrique : Demandes de financements : <https://compte.lebureauexport.fr/mon-compte>

types d'actions aidées

Le programme EXPORT JAZZ peut soutenir différents types d'**actions ponctuelles** liées au **développement** d'un projet artistique sur un ou plusieurs territoires hors France.

DEPLACEMENT PROFESSIONNEL DE PROSPECTION

- Session de rendez-vous, salon professionnel, finalisation de contrat (pour l'entourage professionnel du projet : producteur phonographique, éditeur, producteur de spectacles, manager, distributeur digital, etc.), session d'écriture (« writing camp ») pour un auteur-compositeur.
 - Aide limitée à deux personnes par structure.
 - Frais éligibles par personne :
 - transports internationaux
 - déplacements locaux sur la base du tarif économique
 - hébergements
 - frais de restauration
 - visas
 - accréditations et stands
 - Période d'éligibilité : les demandes peuvent porter sur des déplacements ayant eu lieu sur une période de 12 mois glissants, incluant la date de la commission. Un seul dossier de demande d'aide au déplacement professionnel de prospection pourra être déposé sur une période de 12 mois, celui-ci pouvant grouper plusieurs déplacements (passés et prévisionnels).
 - Annexe à fournir : Un planning détaillé des rendez-vous détaillant leur contenu et mentionnant les coordonnées des contacts. (Fichier A3-Annexe – Onglet Détails des rencontres) La pertinence des rendez-vous sera évaluée par la commission.

PROMOTION

- **Attaché(e) de presse ou agence de promotion indépendante :**
 - structure compétente sur le territoire concerné
 - peut couvrir plusieurs pays
 - seules les dépenses liées à l'international seront acceptées
- Période d'éligibilité : les demandes peuvent porter sur 12 mois glissants : sur une période de travail prévisionnelle et/ou incluant la date de la précédente commission.
- Annexes à fournir : La facture ou le devis du prestataire et le plan promo détaillé au format PDF

- **Promotion digitale, dépenses marketing**
 - achat d'espace, encart publicitaire,
 - campagne sur les réseaux sociaux,
 - sponsoring digital (achat de bannière, newsletters, mailing...)
- Période d'éligibilité : les demandes peuvent porter sur 12 mois glissants : sur une période de travail prévisionnelle et/ou incluant la date de la précédente commission.
- Annexe à fournir : La facture ou le devis du prestataire au format PDF

- **Création de contenu ou adaptation aux formats export :**
 - traduction de documents promotionnels
 - sous-titrage et traduction d'un support vidéo
 - réalisation de plaquettes de présentation ou de catalogues (Les frais d'impression de plaquette seront acceptés uniquement dans le cadre de salons professionnels. Les frais de graphisme seront acceptés uniquement dans le cas où la traduction implique une modification de mise en page)
 - captation promotionnelle
 - mise en ligne de conducteurs d'orchestre (éditeurs)
- Période d'éligibilité : les demandes doivent porter sur une opération ayant débuté au plus tôt à la date de la précédente commission
- Annexe à fournir : La facture ou le devis du prestataire au format PDF

→ **Traduction de livret :**

- Aide plafonnée à 8 000 € par structure et par an. (Ce plafond peut être atteint en plusieurs demandes)
- Période d'éligibilité : les demandes peuvent porter sur 12 mois glissants : sur une période de travail prévisionnelle et/ou incluant la date de la précédente commission.
- Annexe à fournir : La facture ou le devis du prestataire au format PDF

VOYAGE PROMOTIONNEL

→ Journée promotionnelle (TV, radio, presse, etc.) et showcase

- Frais éligibles : frais des artistes, de l'équipe technique et de deux accompagnateurs maximum ou frais liés au déplacement des compositeurs pour la première mondiale de leurs œuvres à l'étranger.
 - transports internationaux,
 - déplacements locaux sur la base du tarif économique,
 - hébergements,
 - salaires des artistes et techniciens,
 - transport ou location des instruments des artistes,
 - location de salle,
 - per diem ou frais de restauration
 - visas.
- Période d'éligibilité : les demandes doivent porter sur une opération ayant débuté au plus tôt à la date de la précédente commission
- Annexes à fournir : Le planning détaillé des journées de promotion au format PDF, le détail des rendez-vous détaillant leur contenu et mentionnant les coordonnées des contacts (Fichier A3-Annexe – Onglet Détail des rencontres)

PRESTATION LIVE HORS TOURNEE (POUR PRESENTER LE PROJET)

→ Showcase (avec ou sans billetterie) dans le cadre d'un événement professionnel (salon, festival prescripteur)

→ Concert isolé, soit dans le cadre d'une grande formation (+ de 8 musiciens), soit dans le cadre d'un lieu prescripteur.

A titre d'exemple : Fest Jazz Wien, Gent Jazz Festival, Pori Jazz, North Sea jazz, Molde, Vitoria Gasteiz, Montreux jazz festival, Festival de jazz de Montréal, Newport jazz festival, London jazz festival, Jarasum jazz festival, ...

- Frais éligibles : frais des artistes, de l'équipe technique et de deux accompagnateurs maximum :
 - transports internationaux,
 - déplacements locaux sur la base du tarif économique,
 - hébergements,
 - salaires des artistes et techniciens,
 - transport ou location des instruments des artistes,
 - location de salle,
 - per diem ou frais de restauration
 - visas.
- Période d'éligibilité : les demandes doivent porter sur une opération ayant débuté au plus tôt à la date de la précédente commission
- Annexes à fournir : le détail de la/des représentation(s) (Fichier A3-Annexe – Onglet Détail des représentations) et la liste des professionnels invités (Fichier A3-Annexe – Onglet Liste des Invités)

TOURNEE

- Concerts à l'international dans la perspective de développement de carrière.
 - 3 dates minimum sur une période de 30 jours.
 - Selon les projets, la commission privilégiera les tournées ayant lieu sur des territoires à fort potentiel de développement. La cohérence des territoires de la tournée sera également évaluée.
 - Frais éligibles : frais des artistes, de l'équipe technique et de deux accompagnateurs maximum :
 - transports internationaux,
 - déplacements locaux sur la base du tarif économique,
 - hébergements (plafond de 150 € par nuitée),
 - salaires des artistes et techniciens,
 - frais de répétition (incluant uniquement le salaire des musiciens et des techniciens)
 - transport ou location des instruments des artistes,
 - per diem ou frais de restauration
 - visas.
 - Période d'éligibilité : les demandes doivent porter sur une opération ayant débuté au plus tôt à la date de la précédente commission
 - Annexe à fournir : la liste des interprètes et le programme détaillé, le détail des représentations (Fichier A3-Annexe – Onglet Détail des représentations)

INVITATION DE PROFESSIONNELS ETRANGERS

- Invitation de programmateurs, labels, agents, journalistes, attachés de presse, etc...
- Frais éligibles par personne :
 - transports internationaux,
 - déplacements locaux sur la base du tarif économique,
 - hébergements (plafond de 150 € par nuitée),
 - frais de restauration,
 - visas.
- Période d'éligibilité : les demandes doivent porter sur une opération ayant débuté au plus tôt à la date de la précédente commission.

Une attention particulière sera portée aux actions en faveur d'une stratégie de développement à l'international responsable et raisonnée (RSE : parité femmes-hommes, impact environnemental, éthique et équité...). Une charte de bonnes pratiques est disponible en annexe et sur le site www.lebureauexport.fr

Ces informations peuvent être apportées au dossier en annexe facultative.

modalités budgétaires

- Le montant de la demande ne doit pas excéder 50% du budget. Il doit être au minimum de 400 € et au maximum de 5 000 €.
- Le montant demandé ne doit pas excéder les apports du demandeur et de ses partenaires français : producteur(s) phonographique(s), éditeur(s), producteur(s) de spectacle(s).
- Dans le cas d'une demande d'aide à la tournée, le montant total des cessions des dates présentées est inclus dans le total de l'apport.
- L'ensemble des apports des partenaires du projet en numéraire et/ou valorisation (producteur de spectacles, producteur phonographique, éditeur, etc.) doit apparaître au budget.
- Les frais de structure (valorisation des salaires permanents, frais administratifs, postaux, vaccins, etc.) ne sont pas éligibles.
- Toutes les subventions obtenues ou en attente de confirmation auprès d'autres organismes doivent apparaître dans le budget. Le cumul des subventions ne peut excéder 50% du budget global.
- Dans le cas où le master-owner du projet artistique n'est pas 100% français, l'aide est plafonnée à 25% du budget global.

autres modalités

- Nombre de demandes limité à :
 - 5 aides obtenues pour une même structure par an.
 - 3 dossiers par commission
 - 10 000 euros maximum de soutien par une même structure par an.
- Tous programmes du Bureau Export | CNM confondus, le montant maximum des demandes ne peut pas excéder 180 000€ par an et par groupe de sociétés.

composition de la commission

Les demandes d'aide sollicitant le programme EXPORT JAZZ sont soumises à une commission dédiée, composée de professionnels :

- producteurs phonographiques (4 voix)
- éditeurs, auteurs, compositeurs (3 voix)
- artistes (2 voix)
- producteurs de spectacle (3 voix)
- managers (2 voix)
- pouvoirs publics (2 membres observateurs : Ministère de la Culture, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères)

La liste des projets soutenus et les montants des aides attribuées sont rendus publics sur le site du Bureau Export | CNM.

versement de la subvention

programme export jazz > règlement

Le Bureau Export | CNM informe le porteur de projet de la décision de la commission par écrit.

Le versement est effectué après l'opération sous condition de la bonne réalisation du projet tel qu'il est présenté dans le dossier et de l'engagement du porteur de projet à fournir les informations demandées :

- bilan de l'opération (point sur les ventes, rapport promotionnel, retombées, contacts, perspectives, etc.) (fichiers B-1 et B2)
- budget réalisé (fichier B-3) et justificatifs correspondants
- exemplaires d'outils de communication sur lesquels figure le logo du Bureau Export | CNM
- un exemplaire de la convention de financement signée
- un RIB

Le dossier doit être soldé dans les 4 mois suivant l'opération en envoyant les pièces demandées, ou dans les 18 mois suivant la date de la commission, faute de quoi la subvention est annulée.

Lors du solde du dossier, chaque porteur de projet doit pouvoir justifier du double en factures du montant de l'aide accordée.

L'aide pourra être diminuée s'il apparaît un écart entre le budget prévisionnel et le budget réalisé, ou si le porteur de projet n'est pas en mesure de justifier en factures le double des dépenses réalisées.

La commission se réserve le droit de faire effectuer un audit par son expert-comptable.

Le paiement de la subvention s'effectue dans un délai maximum de 3 mois, une fois le dossier complet reçu par Le Bureau Export | CNM.

logo du bureau export | CNM

Toute aide allouée par les programmes d'aide du Bureau Export | CNM à un projet implique la présence du logo du Bureau Export | CNM, en tant que partenaire, sur tout matériel de communication ou de marketing réalisé dans le cadre de ce projet (affiches, flyers, supports de promotion digitale, etc.).

Le logo du Bureau Export | CNM est disponible sur le site internet à cette adresse :

<https://www.lebureauexport.fr/charte-graphique/>

contact

Virginie Ritt | Programmes d'aide, Jazz – Le Bureau Export | CNM

virginie.ritt@lebureauexport.fr | 01 86 95 57 01